



Immigré haitien vivant en guyane

Par **Ju Gaben**, le 16/11/2019 à 00:05

Bonjour,

Je vous écris car j'ai un ami qui vit depuis 4 ans en Guyane et de nationalité. Il souhaiterait venir en métropole pour y vivre et y travailler. Il a 28 ans et sa demande d'asile politique a été refusée y'a 2 ans.

Savez vous qu'elles sont possibilités qui s'offrent a lui? Peut-il espérer vivre un jour en métropole? Quels titre de séjour doit il faire la demande?

Merci beaucoup pour votre réponse

Julie

Par **morobar**, le 16/11/2019 à 08:23

Bonjour,

C'est donc un clandestin en Guyanne, et ce sera pareil en métropole s'il parvient à s'y rendre.

Il faut donc parvenir à régulariser sa situation en Guyanne avant d'espérer rejoindre le continent.

Par **amajuris**, le 16/11/2019 à 10:01

bonjour,

il doit effectivement d'abord obtenir sa régularisation en guyane.

il existe une procédure de recours en cas de rejet d ela demande de droit d'asile:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2675>

si sa demande de droit d'asile a été rejetée, il a obligation de quitter le territoire français.

salutations

Par **Ju Gaben**, le **16/11/2019** à **18:28**

Bonsoir,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Cordialement,

Julie